



PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 juin 2003

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoints
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mme NEY, MM. WEIL, PIERSON,
Mme ECKER,
Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme FIKUART.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du P.V. de la séance du 05.05.2003

1. Décision modificative – Affectation du résultat.
2. Réhabilitation Hôtel de Ville – Salle des Fêtes
 - a) Acquisition de mobilier
 - b) Travaux supplémentaires – Avenants.
3. Rue Dr Marchal et Rue Charly Ochs – Marché de maîtrise d'œuvre pour enfouissement des réseaux.
4. Lotissement des Boules – Echange de terrain RIETHMULLER/COMMUNE.
5. Contrat SACR – Avenant n° 1.
6. Vente d'herbe 2003.
7. Groupe Scolaire Jules Crevaux – Travaux.
8. Commerce local – Convention d'assistance.
9. Immeuble 5, Rue Dr Lorain – Travaux.
10. Subvention.
11. Divers.

Le Procès-verbal de la séance du 5 mai est adopté à l'unanimité.

1. Décision modificative – Affectation du résultat.

Lors de sa séance du 31 mars 2003, le conseil municipal a décidé de n'affecter que partiellement l'excédent de fonctionnement 2002 en section d'investissement.

Dans le cadre du contrôle budgétaire et de légalité, le Sous-Préfet nous demande d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir 185.023,37 E au compte 1068 au lieu de 170.023,37 E afin de couvrir le déficit des restes à réaliser de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- de rapporter sa délibération du 31 mars 2003
- d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 185.023,37 E au compte 1068 de la section d'investissement,
- de réduire les dépenses de fonctionnement du compte 61522 de 15.000 E.
- de réduire l'emprunt prévu au compte 1641 de 15.000 E soit 675.948 E.

2. Réhabilitation Hôtel de Ville – Salle des Fêtes.

a) Acquisition du mobilier.

Après examen des offres remises par les sociétés ARRO, EQUIP'EST, KIRCHNER et MERTZ et sur proposition des commissions réunies, le maire propose au conseil municipal,

- de retenir l'offre ARRO pour l'acquisition des tables et estrade de la salle des fêtes pour un montant de 11.324,56 E T.T.C.
- de retenir l'offre des Ets MERTZ à TROISFONTAINES pour le mobilier des bureaux et de la salle du conseil municipal pour un montant de 24.326,76 E TTC.
- de retenir l'offre des Ets MERTZ à TROISFONTAINES pour l'acquisition des chaises de la salle des fêtes pour un montant de 15.610,92 E T.T.C.

Quant au matériel de cuisine, après avoir consulté les offres EUROMATIC – UGAP – MAFRILOR, il propose d'acquérir les armoires de rangement selon catalogue UGAP pour un montant de 2.362,50 E et les appareils ménagers chez EUROMATIC à St-Georges pour un montant de 25.400,65 E

Le congélateur pourra être acheté en supermarché et les bacs gastro chez Henri Julien à METZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise les différentes acquisitions selon propositions du maire.
- sollicite une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur pour l'équipement cuisine du foyer socio-éducatif.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2003.

b) Travaux supplémentaires – Avenants.

Les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville sont en voie d'achèvement et il reste encore quelques travaux supplémentaires à réaliser, à savoir :

- la projection d'un enduit épais au droit des plafonds de la salle des Fêtes, selon devis WEIL pour un montant de 1.279,83 E T.T.C.
- la pose de 2 lavabos dans les loges + 1 réducteur de pression en chaufferie + 2 points d'eau d'arrosage extérieurs + 1 évier dans la salle des associations selon devis CLEMENTZ pour un montant de 1.234,04 E T.T.C.
- l'enfouissement des réseaux et la réalisation d'un espace paysager à l'arrière du bâtiment (le garde-corps métallique prévu par HVA viendra en moins-value) selon devis GARTISER pour un montant de 23.256,79 E T.T.C., après négociation, ce montant est ramené à 11.900,67 E T.T.C.

Travaux demandés par le Bureau d'Etudes SOCOTEC :

- la pose d'un garde-corps au 1^{er} étage, à la sortie de l'ascenseur + 1 garde-corps sur la fenêtre accédant aux combles + 1 portillon sous l'escalier principal et la réalisation de lettres « HOTEL DE VILLE » selon devis HVA pour un montant de 2.403,96 E T.T.C.
- le cloisonnement vertical de l'ensemble des combles en 2 parties selon devis HICK pour un montant de 2.411,14 E T.T.C.

Ces travaux ont fait l'objet d'avenants approuvés par la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour à 17 h.

Le conseil municipal prend acte de l'ensemble des avenants concernant la prolongation du délai d'exécution des travaux suite au retard de certaines entreprises et de la modification partielle du marché initial à la suite de travaux complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- la réalisation des travaux supplémentaires
- le maire à signer l'ensemble des avenants.

3. Rue Dr Marchal et Rue Charly Ochs – Marché de maîtrise d'œuvre pour enfouissement des réseaux.

Dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Dr Marchal et Charly Ochs, le maire propose au conseil municipal de confier la maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux à un bureau d'études.

A cet effet, il informe le conseil municipal qu'il a consulté 7 bureaux d'études dont 4 ont répondu, à savoir :

- BEREST pour une rémunération forfaitaire de 13.000 E H.T.
- ES DEPARTEMENT qui prévoit une rémunération fixe de 4.500 E H.T. + 10 % du montant des travaux.
- P.B.F. pour une rémunération forfaitaire de 6.255,20 E H.T.
- TOPOGIS pour une rémunération calculée à hauteur de 8 % du montant des travaux.

Selon évaluation d'EDF, le montant des travaux devrait s'élever à environ 25.000 E. Ce serait donc l'offre TOPOGIS qui serait la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes TOPOGIS.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2003.

4. Affaires domaniales.

a) Lotissement des Boules – Echange de terrain RIETHMULLER/COMMUNE.

Le maire soumet au conseil municipal un courrier émanant de M. RIETHMULLER Eric par lequel il sollicite l'échange partiel d'un terrain appartenant à la commune et cadastré section 2 n° 473, pour un are environ, contre la bande de terrain cédée lors de la réalisation du trottoir le long de sa propriété 10, rue des Roses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'échange de terrain sollicité.

Les frais de notaire et d'arpentage restant à la charge de M. RIETHMULLER.

b) Déclaration d'intention d'Aliéner.

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la renonciation à l'exercice du droit de préemption dans l'affaire citée ci-dessous :

Demandeur	Désignation du bien	Décision
SCHMIDTENKNECHT Gilles	Maison d'habitation section 2 n° 213 « Rue Haute de l'Eglise » n° 168	Renonce au droit de préemption

5. Contrat SACR – Avenant n° 1.

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle répartition de la dotation sur l'ensemble des projets inscrits au contrat SACR 2002-2004 selon tableau ci-dessous, et autorise le maire à signer l'avenant correspondant qui sera présenté à la Commission Permanente du 11 juillet prochain pour accord

Projet N°	Libellé du projet	Montant des travaux	Montant de la subvention initiale	Subvention complémentaire	Montant de la nouvelle subvention	Taux départemental	Autres financements	Taux Global
1	Aménagement rue du Docteur Marchal	386.782,84 E	121.761,00 E		116.034,00 E	30%		30%
2	Voirie Rue Charly Ochs	53.376,21 E	16.797,00 E		16.012,00 E	30%		30%
3	Aménagement de voirie Chemin rouge	23.747,74 E	7.473,00 E		3.562,00 E	15%		15%
4	Aménagement de voirie rue du Donon	10.576,15 E	3.328,00 E		1.586,00 E	15%		15%
5	Equipement foyer socio-éducatif	36.086,94 E	11.349,00 E		23.474,00 E	65,05 %		65,05 %
6	Parquet Salle des Fêtes	40.404,34 E	-	25.000,00 E	25.000,00 E	61,87 %		61,87 %
	TOTAL	550.974,22 E	160.708,00 E	25.000,00 E	185.668,00 E	33,70 %		33,70 %

6. Vente d'herbe 2003.

Après avoir demandé à M. WAGNER de quitter la salle des délibérations, le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de la vente d'herbe 2003, à savoir :

- Mme FIKUART Pierrette – Lots 1 et 2 : 140 E
- M. RIQUET Philippe – Lots 1 et 2 : 138 E
- M. WAGNER Raymond – Lots 3 et 4 : 181,11E

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à recouvrer le produit de la vente d'herbe selon les offres suivantes :

Lots 1 et 2 : Mme FIKUART Pierrette
 Lots 3 et 4 : M. WAGNER Raymond

7. Groupe Scolaire Jules Crevaux – Travaux.

Le maire propose au conseil municipal de faire réaliser des travaux de remise en état des arêtières et faîtières des écoles primaire et maternelle.

A cet effet, il soumet 2 devis présentés par les entreprises :

- SOUTTER et FRIANT à BROUDERDORFF pour un montant de 8.456,74 E TTC
- HOFFMANN à Saint-Quirin pour un montant de 9.662,00 E TTC

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux selon devis SOUTTER et FRIANT.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2003.

8. Commerce local – Convention d'assistance.

Le maire soumet au conseil municipal un projet de convention d'assistance, établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle dont le but serait de dresser un bilan points faibles-points forts en matière de commerce et des potentialités de développement.

Les dépenses occasionnées par la mise en place des actions seront prises en charge par la commune de LORQUIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

9. Immeuble 5, rue Dr Lorain – Travaux.

Le maire propose au conseil municipal de faire réaliser la pose de sous compteurs d'eau froide et eau chaude dans les 4 logements communaux.

A cet effet, il soumet un devis des Ets STROH Emile à Metting pour un montant de 2.131,27 E TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la pose de sous-compteurs.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2003.

10 Subvention.

Le maire soumet au conseil municipal un courrier du Président de la Sportive Lorquinoise sollicitant une subvention exceptionnelle de fonctionnement.

En effet, le bilan prévisionnel, pour la saison 2003/2004 laisse apparaître un déficit d'environ 2.000 E.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 500 E.

11. Divers.

a) Dépose de la cabine téléphonique – Rue Général Leclerc.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de France TELECOM en réponse à notre demande de dépose de la cabine téléphonique située Rue Général Leclerc.

En effet, la réglementation des télécommunications préconise une cabine pour 1000 habitants et une cabine supplémentaire pour 1500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la dépose de la cabine.

b) Remerciements.

Le conseil municipal prend acte des remerciements adressés par le Principal du Collège et l'Association des Donneurs de Sang pour la subvention de fonctionnement allouée en 2003.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.